



Le 23 avril 2011

Communiqué suite à notre réponse sur la Une du magazine Le Point

L'UNSA-ICNA réplique au magazine Le Point

Outré comme tous les ICNA par la Une de ce magazine et par l'article associé, l'UNSA-ICNA a riposté en demandant un droit de réponse. Nous appelons l'administration à agir de même afin de défendre ses personnels contre cette attaque diffamante. Nous publions ci-dessous la réponse envoyée au magazine Le Point.

Madame, Monsieur,

Dans votre magazine daté du 21 avril, vous avez décidé de stigmatiser notre profession par des écrits que nous considérons comme scandaleux et diffamants. Nous vous demandons de rétablir la vérité quant aux propos tenus en couverture comme dans votre article et souhaitons exercer notre droit de réponse.

Le cœur de métier des contrôleurs aériens est d'assurer la sécurité des aéronefs, de leurs passagers, des personnels navigants et des personnes survolées dans les limites de l'espace aérien qui nous est confié (territoire français et délégations internationales). Nous nous en acquittons avec une des meilleures performances européennes en la matière.

Votre magazine a fait le choix de nous associer, dans sa Une, à des individus qui agissent contre l'intérêt de nos concitoyens, de la collectivité et dont les actes sont parfois répréhensibles.

L'UNSA-ICNA (Syndicat Professionnel représentant les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne) est choqué de telles allégations et entend rétablir dans vos colonnes la vérité, car en réalisant quelques rapides investigations, vous auriez appris, par exemple, que nous ne sommes pas financés par le contribuable mais par des redevances versées par nos usagers, les compagnies aériennes, à qui nous rendons différents services.

Nous ne comprenons donc pas comment vous pouvez affirmer que nous « ruinons la France » !

Vous trouverez ici des informations liées à notre profession qui ont cruellement manqué à votre journaliste.

Temps de travail

Statutairement, les contrôleurs français sont tenus d'assurer leurs missions 24/24h, 7/7jours et 365 jours par an. Ils ne bénéficient pas de jours fériés, ni de RTT et sont donc amenés à travailler 155 vacations par an, y compris des nuits (soient de 180 à 200 jours environ). Ceci est très comparable au temps de travail réalisé par nos homologues européens.

Si la Cour des Comptes a pu dans le passé constater quelques dérives, la Direction Générale de l'Aviation Civile a résolu le problème en mettant en place, il y a un an, un système de pointage électronique permettant le contrôle des présences. La Cour des Comptes a d'ailleurs, depuis, félicité la DGAC à ce propos.

Salaires

Votre journaliste insinue que les salaires des contrôleurs français sont exagérés. Chaque année, la Performance Review Commission, commission indépendante placée sous l'égide d'Eurocontrol, publie un document appelé ATM Cost Effectiveness (disponible en ligne sur le site d'Eurocontrol). Ce document compare les coûts des différents prestataires européens. Il vous aurait été facile d'y voir que le coût de la prestation de contrôle aérien en France (DSNA) est bien en deçà de celui de ses homologues européens.

5.4.2 ATCO employment costs per ATCO-hour (2008)

The average unit ATCO employment costs in the European system amount to €99 per ATCO-hour. Figure 5.7 shows the values for this indicator for all the ANSPs.

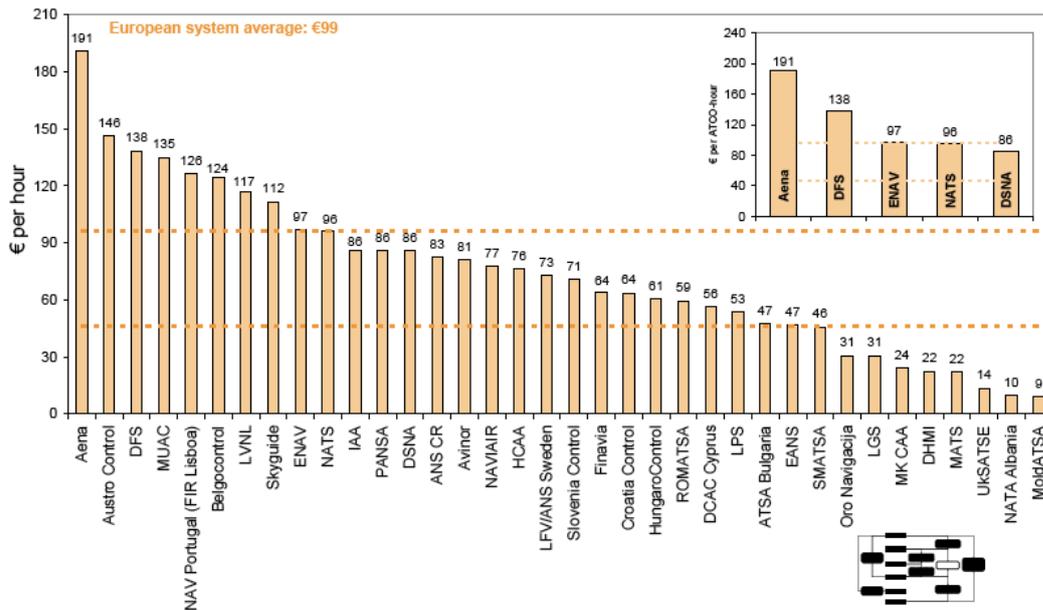


Figure 5.7: ATCO employment costs per ATCO-hour (gate-to-gate), 2008

Vous avez ci-dessus un extrait classant le coût moyen horaire pour les prestataires européens. Quelques exemples dans l'ordre en partant du plus cher : AENA : Espagne ; DFS : Allemagne ; MUAC : Maastricht ; LVNL : Hollande ; Skyguide : Suisse ; ENAV : Italie ; NATS : Royaume Uni ; PANSA : Pologne et au même coût vous trouvez la DSNA qui est le prestataire français et notre tutelle publique. Ce coût plus faible est à relier à un niveau de salaire environ 30% inférieur à celui des contrôleurs des pays voisins (Allemagne : DFS, Espagne : AENA, Grande Bretagne : NATS, Suisse : Skyguide).

Retraites

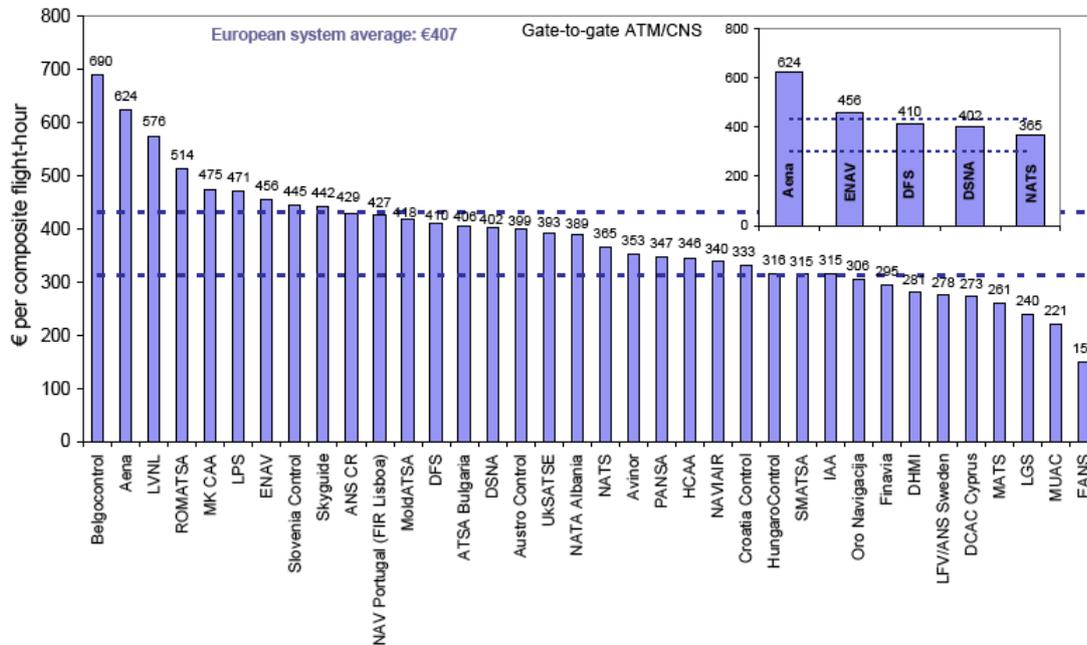
Les contrôleurs aériens français ont le taux de remplacement le plus faible de la fonction publique (aux environs de 38% contre 68% dans le reste de la fonction publique) car les primes ne sont pas incluses dans le calcul des droits à retraite.

Aussi, pour compenser ce faible taux, un système dit « ATC : Allocation Temporaire Complémentaire » permet à un contrôleur partant en retraite de porter celui-ci à 52% jusqu'à 65 ans pour ensuite revenir à 38%. Ce système est alimenté par les contrôleurs actifs, dont une partie de leur salaire est prélevé pour alimenter ce mécanisme « ATC ».

Responsables du déficit de l'Etat?

Les contrôleurs ne sont pas rémunérés via l'impôt, mais via un Budget Annexe, alimenté par des redevances versées par les compagnies aériennes qui utilisent les services français.

Le taux de redevance est fixé par chaque pays, et encore une fois, la France (DSNA) apparaît en très bonne position comme le montre ce graphique (coût horaire des services de la navigation aérienne) extrait du rapport de la PRC Eurocontrol.



Vous constaterez donc qu'un service public au sein de la fonction publique peut être plus performant que d'autres services identiques dans d'autres pays, à statut et convention collective relevant du droit privé.

Cela démontre bien que performance et fonction publique peuvent tout à fait faire bon ménage.

Dans le même temps, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) appliquée sans discernement et la baisse des recrutements de contrôleurs qui en découle risquent de nous conduire dans quelques années à un niveau d'effectifs incompatibles avec un service sûr et efficace, nous plaçant dans une situation particulièrement difficile.

Nous espérons que ces propos, aisément vérifiables, seront de nature à mieux vous faire connaître notre profession que visiblement vous semblez ignorer.

Attachés au métier qu'ils exercent avec passion, les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne rendent quotidiennement leur mission pour que le ciel français demeure l'un des plus sûrs d'Europe.

Notre site : www.icna.fr

Votre contact : unsa@icna.fr